

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم قامة



[PROCES VERBAL  
Assemblée Générale  
Extraordinaire]

Jeudi 05 Mai 2016 - Guelma]



## **PROCES VERBAL**

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Jeudi 05 Mai 2016 – Guelma

L'an deux mille seize et le cinq du mois de Mai à 10h30, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la ligue wilaya de Football de Guelma au siège de la ligue de Guelma sous la présidence de Monsieur SEKFALI MOHAMED Président de la Ligue de Football de Wilaya de Guelma.

**Etaient présents ou Absents** (voir feuille d'émargement en Annexe)

**Invités D'Honneur** :

- Mr SIAFI YASSINE (Directeur de la Jeunesse et Sport / Guelma)
- Mr MOUHAMDANI .H (Chef Service des Sport D.J.S)
- Mr DOGHMANE .Y (Chef de bureau D.J.S)

**Ordre du Jour** :

1. Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale (Constatation du Quorum)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Nomination des membres pour clôturer le procès verbal.
4. Exposé et Approbation des amendements de mise en conformité des statuts et règlement intérieur de la Ligue.

### **1. Ouverture des Travaux et allocation de bienvenue du président :**

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de l'Assemblée Générale, ainsi qu'aux Invités, Monsieur SEKFALI MOHAMED Président de session fait constater les conditions de quorum conformément aux dispositions de l'Article 24 des Statuts.

### **2. Vérification de la conformité de la composition de l'Assemblée Générale :**

- Nombre théorique des membres de droit de l'Assemblée Générale : 32
- Quorum nécessaire (majorité absolue) : 17
- Nombre des membres présents : 26
- Nombre des membres absents : 06

Le quorum étant atteint, Monsieur SEKFALI MOHAMED prononce l'ouverture officielle des travaux et déclare que l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement conformément à l'Article 24 des Statuts.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le président de la ligue a soumis au vote l'ordre du jour aux membres présents de l'Assemblée Générale qui l'ont approuvé à l'unanimité.

#### 4. Désignation des membres du bureau de session :

Il a été procédé, conformément aux dispositions de l'Article 06 du Règlement Intérieur de la Ligue à l'installation du bureau de Session, composé des membres ci-joint :

- Mr DRABLIA RACHID Président du Club CSA.PONT.B : Rapporteur
- Mr BOUFERSSAOUI A/MADJID Président du Club OM. Guelma : Membre.
- Mr BOUNEB NADJIB Président du Club WB.MAHMOUD : Membre

#### 5. Exposé et approbation des amendements de mise en conformité des statuts et règlement intérieur de la ligue.

Dans son allocation, le Président a rappelé que l'Amendement des statuts et règlement intérieur ont été dictés pour la nécessité de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires régissant le sport, les associations et les ligues.

- La loi N° 12-05 du 12 Janvier 2012 relative aux associations.
- La loi N°05-13 du 23 Juillet 2013 relative à l'éducation physique et aux sports.
- Le décret exécutif N° 14-330 du 27 Novembre 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des Ligues ainsi que leur Statut – type.

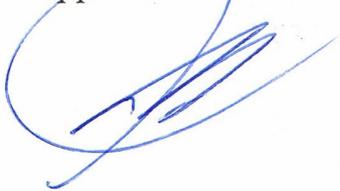
Après quoi, les membres de l'Assemblée Générale ont voté la résolution suivante.

#### Première Résolution :

Après débats l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité des membres présents les Amendements de mise en conformité des statuts et règlement intérieur de la ligue, qui entrent en vigueur immédiatement à compter de ce jour du 05 Mai 2016.  
Les amendements sont annexés au présent procès verbal.

La séance fut levée à 11h30 du même jour, mois et année

Mr: DRABLIA RACHID  
Rapporteur



Mr: BOUNEB NADIB  
(Membre)

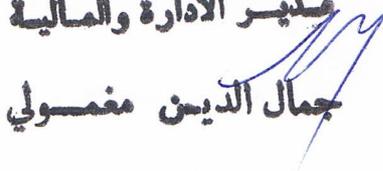


Mr: BOUFERSSAOUI  
(Membre)



Le Secrétaire Général

مدير الإدارة والمالية  
جمال الدين مغمولي



Le Président de la L.W.F.G

رئيس رابطة كرة القدم النسائية  
الولائية  
م. بوعفراoui

